

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DDCT 161 Subvention (40 000 €) d'investissement avec un avenant à convention au profit de l'Association de soutien à la Fondation des femmes.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu la convention du 28/08/2019 relative au versement par la Ville de Paris d'une subvention d'investissement conclue avec « l'association de soutien à la Fondation des femmes » ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019 par lequel Mme La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à convention au profit de l'Association de soutien à la Fondation des femmes,

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 40 000 euros est attribuée à l'Association de soutien à la Fondation des femmes (187232) pour la Cité de l'égalité et des droits des femmes (2020_00015).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention de subvention d'investissement avec l'Association de soutien à la Fondation des femmes au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes. Le texte de cet avenant à convention est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, s'élevant à 40 000 €, est imputée au chapitre 933, destination 3410001, au titre de l'Égalité femmes-hommes, du budget d'investissement 2019 de la Ville de Paris, sous réserve de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO